

Convention franco-américaine 1857 / 1869, timbres de crédit français

Franck TREVISO

CONFÉRENCE DU 5 DECEMBRE 2015

À partir du 1er avril 1857 (application de la convention signée entre la France et les États-Unis le 2 mars) les habitants des deux pays peuvent s'échanger leurs lettres soit en port payé soit en port dû. L'affranchissement ou le non affranchissement jusqu'à destination doit être total.

Au départ de France par tranche de 7 ½ grammes, les lettres peuvent être expédiées affranchies à 80 centimes. Pour la lettre non affranchie, le destinataire paie une taxe de 15 cents (79 centimes 5/10) par ¼ d'once (7,09 grammes).

Une comptabilité en cents est tenue par chacun des deux pays en inscrivant sur chaque lettre en chiffre rouge la somme qu'il doit ou en chiffre noir la somme qui lui est due.

Vers la fin de 1858 le bureau du Havre commence à employer des chiffres au tampon de fabrication locale. Paris, bureau d'échange à partir du 1er avril 1861, utilise de suite les chiffres façon taxe tampon disponibles à Paris étranger. Puis à partir d'août/septembre 1864 des chiffres au tampon ont été créés pour cet usage.

Voie d'Angleterre paquebot américain (North German Lloyd)



La France rétrocède 9 cents par 7 ½ grammes aux États-Unis pour le transport et le port intérieur. Lettre affranchie en double port, chiffre de crédit du Havre 18 (2 x 9 cents).

Voie d'Angleterre paquebot anglais (Cunard)



La France rétrocède 3 cents par 7 ½ grammes aux États-Unis pour le port intérieur.
Lettre affranchie en quadruple port, chiffre de crédit du Havre 12 (4 x 3 cents).

Voie d'Angleterre paquebot anglais (Cunard)



Les États-Unis rétrocèdent 12 cents par 7 ½ grammes à la France
pour le transport, le transit anglais et le port intérieur.
Lettre non affranchie en triple port, chiffre de crédit de Paris 36 (3 x 12 cents).

Voie du Havre paquebot américain (Vanderbilt)



Les États-Unis rétrocèdent 3 cents par 7 ½ grammes à la France pour son port intérieur.
Lettre non affranchie en simple port, chiffre de crédit du Havre 3 (1 x 3 cents).